

Initiative pour les glaciers : la Commission de l'environnement du Conseil des États veut supprimer un milliard pour la protection du climat. Le contre-projet indirect est sur la corde raide !

Berne, le 24 juin 2022 – **La Commission de l'environnement du Conseil des États veut considérablement affaiblir le contre-projet indirect à l'initiative pour les glaciers : elle propose de réduire de moitié les incitations financières pour le remplacement des chauffages. Il manquerait ainsi un milliard de francs sur les dix prochaines années pour une protection efficace du climat. Les chances que le comité d'initiative retire l'initiative s'amenuisent. Le Conseil des États doit revoir la copie de sa commission et corriger le tir.**

Le contre-projet indirect à l'Initiative pour les glaciers contient l'objectif «zéro émission nette», une trajectoire contraignante de réduction des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que plusieurs mesures concrètes pour atteindre les objectifs climatiques fixés par l'accord de Paris. La proposition de compromis présentée par le Conseil national constitue le minimum pour atteindre les objectifs de l'initiative pour les glaciers. «Nous ne pouvons pas nous permettre de perdre un milliard pour la protection du climat. Avec une telle réduction, je ne peux pas m'engager pour un retrait de l'initiative» déclare Marcel Hänggi, co-auteur de l'initiative. Il espère que le Conseil des États ne suivra pas la recommandation de sa commission, mais remettra la proposition sur de bons rails. Le Conseil des États devrait prendre une décision à ce sujet lors de sa session de septembre.

La CEATE-E affaiblit les mesures prévues

Le catalogue de mesures proposé par le contre-projet indirect à l'initiative pour les glaciers constitue le minimum, mais il permet toutefois d'atteindre les objectifs visés. Les entreprises qui proposent des feuilles de route pour réduire leurs émissions et atteindre l'objectif «zéro net» peuvent bénéficier d'un soutien financier leur permettant de faciliter l'innovation technologique et la mise en place de nouveaux processus. En outre, la Confédération et les cantons doivent montrer l'exemple en se fixant un objectif «zéro émission nette» d'ici à 2040. Une des mesures clés consiste à encourager le remplacement des systèmes de chauffage. Le Conseil national avait prévu un investissement de 200 millions par an sur une période de dix ans. La Commission de l'environnement du Conseil des États veut réduire cette enveloppe de moitié et affaiblit ainsi considérablement le contre-projet indirect.

La direction prise met en danger la politique climatique

Les mesures prévues par le contre-projet du Conseil national rapprochent la Suisse d'une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre compatible avec la limite de 1,5 degré. Toutefois, une évolution progressive ne suffit pas et des changements structurels sont nécessaires. «Avec le contre-projet indirect à l'initiative pour les glaciers, autant la Confédération que les entreprises doivent faire leur part. Pour la première fois, des fonds fédéraux seront utilisés pour une meilleure protection du climat. Cette nouvelle orientation en matière de politique climatique montre la voie à suivre pour initier les changements nécessaires. La suppression d'une partie de ces fonds ne permettra pas d'atteindre les objectifs fixés», déclare avec conviction l'ancienne conseillère nationale et co-initiatrice Rosmarie Quadranti.

Un mauvais signal pour une politique climatique ambitieuse

Le dernier rapport du GIEC souligne la gravité de la crise climatique, mais indique que des solutions existent. Pour rester sous la barre de 1,5 degré, il convient de multiplier les efforts. «Un affaiblissement du contre-projet indirect à l'initiative pour les glaciers envoie un mauvais signal pour les projets de politique climatique à venir.

Ceux-ci devront être nettement plus ambitieux, sans quoi nous ne franchirons pas d'étape décisive en matière de protection du climat», déclare Isabelle Chevalley, co-initiatrice et ancienne conseillère nationale. La confiance est entamée au sein du comité d'initiative et l'éventualité d'un retrait s'amenuise. Le Conseil des États a maintenant les cartes en main pour renforcer à nouveau le contre-projet indirect à l'initiative pour les glaciers.

Pour tout renseignement, veuillez contacter :

- Marcel Hänggi (DE/FR),
- Isabelle Chevalley: 079 627 92 30
- Sophie Fürst (DE/FR), co-directrice de campagne pour l'initiative pour les glaciers: 079 321 88 74
- Rosmarie Quadranti: 079 865 66 11

Photos: vous pouvez télécharger les photos concernant l'initiative pour les glaciers en cliquant sur le lien suivant. Veuillez tenir compte du copyright :

<https://drive.google.com/drive/folders/1DG0hW1ZSiJbc2DngbMRK9LfIVERgWlQI?usp=sharing>

L'initiative pour les glaciers

L'initiative pour les glaciers a été déposée le 27 novembre 2019 avec plus de 113 000 signatures par un large mouvement de citoyennes et citoyens. Elle exige ce qui suit, au plus tard d'ici à 2050:

- l'abandon des énergies fossiles telles que le pétrole, le gaz naturel et le charbon.
- une réduction au moins linéaire des émissions de gaz à effet de serre jusqu'à un niveau «net zéro».
- des conditions-cadres fiables et une possibilité de planification pour la société et l'économie.

L'initiative pour les glaciers propose des objectifs à long terme, absolument nécessaires pour la planification de la politique climatique.

L'association faïtière

L'Association suisse pour la protection du climat a été fondée le 26 août 2018 avec plus de 80 citoyens et citoyennes au Steingletscher ; elle compte aujourd'hui environ 3000 membres.